LIBRE EXPRESSION

De Nancy à Salé : de la continuité des ingénieurs à la recomposition du régime forestier marocain

1956–1980 : transplantation du savoir forestier, formation nationale et transformation institutionnelle

Mohammed Er-Rafia[1]

1. Ingénieur civil, e.r. – ENGREF, promotion 1976.

Auteur correspondant : Mohammed Er-Rafia – albarnossy@gmail.com

De Nancy à Salé : de la continuité des ingénieurs à la recomposition du régime forestier marocain. 1956–1980 : transplantation du savoir forestier, formation nationale et transformation institutionnelle

Cet article propose une relecture de l'histoire des ingénieurs diplômés de l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy et de son héritière, l'ENGREF, au Maroc de 1912 à 1980. Le système forestier marocain s'est progressivement construit autour de trois piliers : l'administration, la formation et la recherche forestières. La Station de recherches et d'expérimentation forestières constitue progressivement un savoir en perpétuelle amélioration. L'École nationale forestière d'ingénieurs de Salé dispense une formation d'ingénieur et apparaît comme le pendant marocain de l'ENGREF.

Messages clés :

- Le système forestier marocain s'est progressivement construit autour de trois piliers : l'administration, la formation et la recherche forestières.
- La Station de recherches et d'expérimentation forestières a progressivement constitué un savoir adapté aux conditions marocaines, tandis que l'École nationale forestière d'ingénieurs a assuré la formation nationale des ingénieurs forestiers.
- La transplantation du savoir forestier nancéien s'est accomplie lorsque sa transmission par les hommes est devenue une capacité institutionnelle marocaine.

Mots-clés : Maroc ; régime forestier ; Nancy ; ENFI ; recherche forestière.

From Nancy to Salé: continuity among engineers and the reconfiguration of Morocco's forestry regime. 1956–1980: transfer of forestry knowledge, national training and institutional transformation

This article revisits the history of engineers trained at the École nationale des Eaux et Forêts in Nancy and its successor, the ENGREF, in Morocco from 1912 to 1980. Morocco's forestry system was progressively built around three pillars: forest administration, training and research. The Forest Research and Experimentation Station progressively developed a body of knowledge that was continually refined. The École nationale forestière d'ingénieurs in Salé provided engineering training and emerged as the Moroccan counterpart of the ENGREF.

Highlights:

- Morocco's forestry system was progressively built around three pillars: forest administration, training and research.
- The Forest Research and Experimentation Station progressively developed knowledge adapted to Moroccan conditions, while the École nationale forestière d'ingénieurs provided national training for forestry engineers.
- The transfer of forestry knowledge from Nancy was achieved when the knowledge passed on by individual engineers became an institutional capacity within Morocco.

Keywords: Morocco; forestry regime; Nancy; ENFI; forestry research

Citation de l'article : Er-Rafia, M. (2026). De Nancy à Salé : de la continuité des ingénieurs à la recomposition du régime forestier marocain. 1956–1980 : transplantation du savoir forestier, formation nationale et transformation institutionnelle. *Revue forestière française*, *77*(3), 293-299. https://doi.org/10.20870/revforfr.2026.10453

Licence Creative Commons
Attribution - 4.0 International (CC BY 4.0)

INTRODUCTION – UNE CONTINUITÉ DES INGÉNIEURS, UNE RECOMPOSITION DU RÉGIME FORESTIER

L'article d'Omar Mhirit et Jean-Paul Lanly, « Les ingénieurs diplômés de l'École forestière de Nancy dans le développement et la conservation des forêts au Maroc », publié en 2026 dans la *Revue forestière française*, retrace le rôle des ingénieurs français et marocains formés à Nancy dans la construction et le développement de la foresterie marocaine.

Cette histoire commence avec la mise en place du Service forestier marocain en 1913 et du Code forestier en 1917. Après l'Indépendance, les ingénieurs marocains formés à Nancy prirent progressivement la relève de leurs collègues français. Mais cette continuité des hommes ne signifie pas la continuité du même système : le régime forestier marocain entra, après 1956, dans une période de recomposition profonde. Cette recomposition concerna les rapports entre l'administration forestière, les populations rurales, les collectivités locales et l'autorité territoriale, ainsi que la protection des forêts, le reboisement et la position institutionnelle des Eaux et Forêts.

Dans le même temps, le système forestier marocain s'est progressivement construit autour de trois piliers : l'administration, la formation et la recherche forestières. La Station de recherches et d'expérimentation forestières constitua progressivement un savoir en perpétuelle amélioration. La création de l'École nationale forestière d'ingénieurs (ENFI) marqua alors une étape décisive : le savoir forestier nancéien commença à être transmis au Maroc, et l'ENFI apparaît comme le pendant marocain de l'ENGREF.

L'histoire de cette période est donc double : recomposition du régime forestier et transplantation du savoir forestier. C'est l'articulation de ces deux mouvements que cette contribution cherche à mettre en lumière.

Après l'Indépendance, le régime forestier marocain entra dans une période de crise puis de recomposition. Le changement n'a pas seulement concerné la nationalité des ingénieurs, mais aussi : la légitimité du régime forestier, les rapports avec les populations rurales, la place des collectivités locales, les relations avec l'autorité territoriale, les conditions d'application de la législation et, finalement, la position institutionnelle de l'administration forestière.

C'est cette dimension de la période 1956-1980 que la présente contribution cherche à mettre en évidence.

Le présent texte procède d'un double point de vue : celui du témoin et celui de l'analyste. Je suis d'abord témoin, en tant qu'étudiant de la première promotion de l'ENFI, de la formation reçue auprès des ingénieurs nancéiens, ainsi que des stages et des expériences qui ont accompagné cette formation. Je le suis également au sein de l'ENGREF de Nancy, comme étudiant de la 10e promotion, où j'ai retrouvé certains des ingénieurs nancéiens qui avaient participé à ma formation à l'ENFI. Je le suis enfin comme ingénieur ayant exercé au Maroc au sein de l'Administration des Eaux et Forêts, et ayant ainsi été directement confronté, dans l'exercice professionnel, aux réalités institutionnelles, techniques et humaines de la période étudiée. C'est à partir de cette expérience vécue, complétée par un travail d'analyse et de mise en perspective, que je propose ici cette lecture de la continuité des ingénieurs nancéiens et de la transformation progressive des institutions forestières marocaines.

CRISE ET RECOMPOSITION DU RÉGIME FORESTIER APRÈS 1956

Avant 1956 : la construction d'un régime forestier et d'une autorité territoriale

- **Fondements administratifs et juridiques (1913–1917)**

La construction du régime forestier moderne du Maroc commença avec la création du Service forestier marocain en 1913, puis avec la promulgation du Code forestier en 1917. Ce dispositif établit les bases administratives et juridiques de l'action forestière : domanialité forestière, délimitation des forêts, réglementation des droits d'usage et des parcours, protection des peuplements, exploitation, reboisement et restauration des sols. Ainsi s'est mis en place un cadre qui ne concernait pas seulement la conservation des arbres, mais l'organisation juridique de l'espace rural (Achbah et *al*., 2025 ; Mhirit et Lanly, 2026).

- **Déploiement territorial et constitution de l'appareil forestier (1918–1948)**

À partir de 1918, les actions de sauvegarde et de restauration des forêts se sont développées sur le terrain. À la veille de l'Indépendance, le bilan rappelé par Mhirit et Lanly (2026) fait apparaître une infrastructure forestière déjà considérable : environ 3,1 millions d'hectares délimités, des centaines de maisons forestières, plusieurs milliers de kilomètres de routes forestières et un important réseau de communication. Le régime forestier s'appuyait donc désormais sur un maillage territorial permettant à l'administration d'exercer ses missions de protection, de surveillance, d'exploitation et de restauration.

- **École, recherche et articulation avec l'autorité territoriale (1948–1956)**

Cette construction s'accompagna d'une montée en puissance des institutions de formation et de recherche. L'École royale forestière de Salé, créée en 1948, et la Station de recherches forestières de Rabat, créée en 1949, complétaient le dispositif.

Le forestier dispose d'une compétence technique et juridique spécifique, mais son efficacité dépend aussi de son articulation avec l'autorité territoriale : délimitation, réglementation des parcours, mises en défens et procédures ne peuvent être pleinement appliquées sans le concours de l'autorité administrative. À la veille de 1956, le système forestier associait donc déjà un cadre juridique, un appareil territorial, des moyens matériels et des institutions de formation et de recherche.

1956 : une rupture politique dans un appareil administratif maintenu

L'Indépendance ne signifiait pas la même chose pour tous les acteurs. Pour le nouvel État marocain, elle signifia la récupération et la continuité des institutions. Pour une partie des populations rurales, elle pouvait signifier la récupération de droits d'usage et de parcours restreints par le régime forestier. Pour certains acteurs locaux, elle ouvrit de nouvelles possibilités d'accès à la terre et aux ressources. Pour les forestiers, elle imposait de continuer à appliquer une législation héritée du Protectorat dans un contexte politique entièrement nouveau.

Chacun donnait à l'Indépendance son sens et sa façon d'en profiter. C'est à partir de 1956 que se posa une question essentielle : comment maintenir un régime forestier construit sous le Protectorat dans une société devenue souveraine, où les populations revendiquaient leurs droits et où les rapports entre les différentes autorités de l'État se transformaient ?

L'article de Mhirit et Lanly (2026) montre que les quatre ingénieurs de la première promotion marocaine 1956-1958 et les promotions suivantes prirent progressivement la relève de leurs collègues français. Les ingénieurs français demeuraient également présents dans le cadre de la coopération. Cette continuité est incontestable. Mais elle concerna principalement les hommes, la formation et les compétences professionnelles. Le contexte dans lequel ces compétences durent désormais s'exercer était différent. Le forestier marocain de l'après-Indépendance travaillait dans un État souverain, face à des populations qui pouvaient considérer le régime forestier comme un héritage du Protectorat et dans un environnement administratif où l'autorité territoriale acquit une place politique croissante. Les hommes continuaient ; le système changea.

- **De la synergie à la concurrence des autorités**

Avant 1956, l'autorité territoriale renforçait généralement l'action du forestier. Après 1956, cette relation est devenue plus complexe. Le forestier devait désormais composer avec trois catégories d'acteurs : les populations rurales, l'autorité forestière et l'autorité territoriale.

Dans certaines situations, les intérêts de ces trois acteurs n'ont plus coïncidé. Les populations pouvaient revendiquer l'accès aux parcours ou aux ressources. Les collectivités pouvaient rechercher des revenus et des possibilités de développement local. L'autorité territoriale pouvait être confrontée aux revendications sociales locales et chercher à y répondre. L'administration forestière, quant à elle, demeurait chargée de protéger le domaine forestier et d'appliquer la réglementation.

Il pouvait alors apparaître une contradiction entre la légalité forestière et une demande politique ou sociale locale. Dans certaines situations rencontrées sur le terrain, des agents de l'autorité territoriale exerçaient des pressions sur les forestiers afin d'obtenir une tolérance ou une autorisation permettant une exploitation plus importante des ressources forestières.

La position du forestier s'en trouvait profondément modifiée. Avant 1956, l'autorité territoriale constituait généralement un appui à l'action forestière ; après 1956, elle pouvait devenir un acteur dont les intérêts n'étaient plus nécessairement identiques à ceux de l'administration forestière. Cette transformation constitue l'un des éléments fondamentaux de la crise du régime forestier.

- **La dégradation des forêts : une crise écologique et institutionnelle**

La période qui a suivi l'Indépendance fut marquée dans plusieurs régions par une dégradation importante des formations forestières. Les manifestations en furent diverses : surpâturage, prélèvements de bois de feu, coupes, défrichements, incendies, extension des cultures, contestation des limites du domaine forestier. Dans certaines régions du Moyen Atlas et du Rif, la pression exercée sur les formations forestières devint particulièrement forte.

Mais l'explication par la seule pression démographique ou pastorale est insuffisante. La dégradation forestière est également une crise de l'autorité. Lorsque le forestier ne bénéficie plus de l'appui effectif de l'autorité territoriale, l'application de la réglementation devient plus difficile. Lorsque les infractions ne produisent pas de conséquences suffisamment dissuasives, les pratiques se répètent. Lorsque les limites du domaine forestier sont contestées sans pouvoir être efficacement défendues, la question forestière devient une question foncière.

La forêt devient ainsi simultanément une question : écologique ; économique ; sociale ; foncière ; politique.

• Le paradoxe du reboisement et le conflit des temporalités

Le reboisement constitua l'une des manifestations les plus importantes de la contradiction qui a traversé le régime forestier après 1956. Pour l'État et l'administration des Eaux et Forêts, il représentait un investissement national à long terme : il faut planter aujourd'hui pour constituer une forêt dont les effets ne se feront sentir qu'après plusieurs décennies. Pour les collectivités locales et l'autorité territoriale, il présentait aussi des avantages immédiats, notamment la création d'emplois, la distribution de salaires et l'investissement dans un patrimoine futur. Pour les populations rurales, en revanche, la plantation imposa une mise en défens et interdit temporairement le pâturage ; la parcelle reboisée cessait donc d'être disponible pour le bétail.

Le même projet pouvait ainsi être simultanément un investissement pour l'État, un instrument de développement pour la collectivité et une contrainte immédiate pour l'éleveur. Lorsque les solutions alternatives au pâturage étaient insuffisantes, la mise en défens devint source de conflit : la plantation imposait un sacrifice présent au bénéfice d'une forêt future.

Les destructions de plantations, le pâturage dans les parcelles mises en défens et les autres infractions traduisaient alors un conflit entre deux temporalités : celle de l'investissement forestier à long terme et celle des besoins ruraux immédiats. Le reboisement ne pouvait donc être traité comme une opération exclusivement technique ; il supposait une politique capable d'intégrer les besoins des populations rurales.

• Les collectivités locales deviennent un acteur forestier

L'évolution des années 1960 et 1970 conduisit à une implication croissante des collectivités locales dans l'économie forestière.

La forêt représentait une ressource susceptible de produire des revenus locaux : emplois liés aux reboisement, recettes générées par l'exploitation forestière. Les parcours constituaient aussi une ressource importante pour l'élevage. Les collectivités étaient donc directement concernées par les décisions relatives à la forêt. Mais elles se trouvaient également confrontées aux revendications des populations rurales. La question forestière devint ainsi inséparable de la question du développement local.

Cette évolution conduisit à la réforme de 1976.

• Le *dahir* de 1976 et la transformation du pouvoir forestier

Le *dahir* (acte émanant du Souverain) du 20 septembre 1976, relatif à la participation des populations à l'économie forestière constitua un tournant important. La réforme accorda aux collectivités locales une place accrue dans l'économie forestière et leur permit notamment de bénéficier des revenus liés à l'exploitation des forêts. Cette orientation répondait à une réalité devenue incontournable : la conservation des forêts ne pouvait plus être dissociée des intérêts économiques des populations vivant à proximité du domaine forestier. L'article de Mhirit et Lanly (2026) souligne lui-même l'importance de cette réforme et le rôle de plusieurs ingénieurs nancéiens dans son élaboration.

La réforme a ainsi représenté une tentative de rapprochement entre la politique forestière et les intérêts économiques locaux, mais elle introduisit également une nouvelle configuration institutionnelle. La forêt est progressivement devenue un objet de gouvernance territoriale, et non plus seulement un domaine relevant de l'administration forestière. Le forestier n'était plus le seul représentant de l'État intervenant dans les espaces ruraux ; il devait désormais composer avec plusieurs niveaux de décision. La réforme de 1976 peut ainsi être comprise à trois niveaux : comme une réponse à la crise des rapports entre forêt et populations ; comme une reconnaissance de la dimension économique de la forêt ; et comme une étape de l'intégration de la politique forestière dans la gouvernance territoriale.

Cette évolution a profondément modifié la place de l'ingénieur forestier.

• La transformation institutionnelle des Eaux et Forêts

La même période correspond à une transformation de la position institutionnelle des Eaux et Forêts. L'ancienne Administration des Eaux et Forêts fut ramenée au niveau d'une Direction au sein du ministère de l'Agriculture.

Cette modification n'était pas seulement administrative. Elle traduisait une évolution du statut institutionnel du forestier. Dans le système antérieur, le forestier occupait dans le monde rural une position d'autorité particulièrement forte. Dans le nouveau système, il devint davantage un agent d'une direction technique intégrée dans une organisation administrative plus large. La compétence technique demeurait ; la position institutionnelle changea.

Le forestier est ainsi progressivement passé d'une position d'autorité territoriale spécialisée à celle d'un agent d'une direction technique insérée dans un système

administratif où l'autorité territoriale occupe une place politique déterminante.

- **Le projet d'un Office national des Forêts**

Cette transformation prend une importance particulière lorsqu'elle est rapprochée d'un projet envisagé au cours des années 1970 : la transformation des Eaux et Forêts en Office national des Forêts, sur le modèle français.

Ce projet appartient à mon expérience professionnelle directe. Il avait été annoncé publiquement au cours des années 1970 et Mohamed Al Bouhali avait été appelé à jouer un rôle dans la nouvelle organisation envisagée. J'étais moi-même en fonction dans l'administration forestière marocaine à cette période et j'ai connu directement les responsables concernés.

Le projet d'un Office national des Forêts s'inscrivait dans cette période de réflexion sur l'évolution institutionnelle des Eaux et Forêts. Durant cette période, je quittai l'Administration des Eaux et Forêts pour rejoindre l'ENGREF de Nancy. Lorsque je revins au Maroc en 1976, l'option d'une Direction des Eaux et Forêts intégrée au ministère de l'Agriculture avait été retenue et mise en application sur le terrain. Le projet d'Office national des Forêts n'avait donc finalement pas été retenu.

Cette séquence est importante pour comprendre l'évolution institutionnelle des Eaux et Forêts. Deux orientations étaient alors concevables : une organisation forestière disposant d'une autonomie institutionnelle accrue, ou une intégration plus étroite de la politique forestière dans l'administration générale de l'État.

C'est la seconde orientation qui s'imposa avec la transformation administrative de la période.

LES INGÉNIEURS NANCÉIENS : UNE MISSION À TROIS DIMENSIONS

Continuité des hommes, transformation de la mission

L'article de Mhirit et Lanly recense 117 ingénieurs nancéiens présents au Maroc avant 1980, dont 45 Marocains et 72 Français. Cette continuité professionnelle est considérable.

Mais ces ingénieurs n'exerçaient pas une fonction unique. Dans la réalité du terrain, administration, formation et recherche étaient étroitement liées. Le même ingénieur pouvait participer à l'action forestière, enseigner, conduire des essais, observer les résultats d'une plantation et contribuer à la diffusion des connaissances acquises.

La mission nancéienne ne consistait donc pas seulement à administrer les forêts. Elle consistait à agir, former et expérimenter, dans un même mouvement.

Après l'Indépendance, cette continuité des hommes s'accompagna cependant d'une transformation profonde de leur environnement professionnel (*cf. supra*, « 1956 : une rupture politique dans un appareil administratif maintenu »). L'ingénieur forestier marocain exerçait désormais dans un État souverain, face à des populations rurales, des collectivités locales et une autorité territoriale dont les intérêts pouvaient ne plus coïncider avec ceux de l'administration forestière.

L'ENFI : transformer la transmission du savoir en institution

La création de l'École nationale forestière d'ingénieurs (ENFI) de Salé en 1968 a alors constitué un moment décisif. Elle ne signifiait pas que la formation commençait au Maroc, mais que la transmission du savoir forestier devenait progressivement une fonction institutionnelle nationale.

L'école reçut l'empreinte de Nancy, mais elle était animée par des hommes qui connaissaient déjà le Maroc et ses problèmes forestiers. Ils n'enseignaient donc pas seulement des disciplines : ils transmettaient une manière de regarder le terrain, d'identifier un problème et de relier l'observation à la décision technique.

Les premiers élèves ont ainsi reçu un enseignement scientifique organisé selon les disciplines de la foresterie moderne, mais également une expérience directement issue du terrain marocain : sylviculture, aménagement, reboisement, pastoralisme, érosion, chasse et pêche, génétique, reproduction des plantes forestières et pédologie.

La transplantation du savoir forestier nancéien n'a donc jamais été un simple transfert de programmes. Elle s'est effectuée par des hommes qui avaient eux-mêmes appris en agissant sur le terrain marocain.

La première promotion de l'ENFI : un témoignage direct

J'appartiens à la première promotion de l'ENFI, entrée en 1968 et sortie en 1970 avec le diplôme d'ingénieur des travaux forestiers. Parmi mes principaux professeurs figuraient Roland Franclet, Hicham Ahdab, le Dr Baumer, André Brunetaud, Maurice Chapuis, Henri-Charles Plateau, André Franclet, André El Krief, Abdelaziz El Kadiri, Jean-Pierre Le Blanc et Bernard Lepoutre.

Cette composition du corps enseignant montre concrètement comment les trois dimensions se rejoignaient : des ingénieurs engagés dans l'action forestière apportaient à l'école leur expérience professionnelle, tandis que certains poursuivaient parallèlement des activités de recherche et d'expérimentation.

Mon propre parcours illustre cette circulation. Après ma formation à l'ENFI et l'obtention de mon diplôme en 1970, j'ai intégré l'ENGREF de Nancy en 1974. J'y retrouvai notamment Roland Franclet et André Brunetaud, déjà rencontrés à l'ENFI.

La circulation du savoir ne suivait donc pas une ligne droite. Elle formait une boucle : Nancy → ENFI → Nancy → Maroc. Et cette boucle ne concernait pas uniquement l'enseignement ; mais aussi les méthodes de travail, la culture professionnelle et la manière de transformer l'expérience forestière en connaissance transmissible.

La réussite de la transplantation : produire une relève marocaine

La création d'une école ne constitue pas encore, à elle seule, la réussite d'une transplantation. Celle-ci est accomplie lorsque l'institution devient capable de former elle-même les générations qui assureront la relève. Le départ progressif des ingénieurs français nancéiens ne signifia donc pas la fin de leur œuvre. Leur mission passa progressivement des hommes à l'institution.

Le véritable indicateur de cette réussite est la capacité qu'eût l'ENFI à former des ingénieurs marocains dans une institution nationale, selon un enseignement marqué par Nancy mais adapté aux conditions du pays. La continuité n'était alors plus seulement celle des personnels. Elle est devenue celle du savoir, des méthodes et de la culture professionnelle.

Dans le chapitre I des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Montesquieu écrivit : « Dans la naissance des sociétés, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution ; et c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques. » Cette remarque éclaire, au-delà du contexte romain, le passage de la personne à l'institution que l'histoire de l'ENFI permet d'observer. Les ingénieurs nancéiens ont contribué à installer une institution de formation forestière au Maroc ; celle-ci a ensuite commencé à produire les ingénieurs marocains appelés à assurer la relève. La grandeur de leur mission se mesure donc moins à la durée de leur présence qu'à la capacité, qu'ils ont contribué à créer, de poursuivre l'œuvre sans eux.

SREF : RECHERCHE, EXPÉRIMENTATION ET PRODUCTION DU SAVOIR

De l'observation forestière à l'expérimentation organisée

La recherche forestière est d'abord une activité normale du forestier : observer les peuplements, noter les réussites et les échecs des plantations et comparer le comportement des essences selon les milieux. Au Maroc, cette expérimentation existait déjà dans le réseau territorial : autour des maisons forestières, les agents plantaient les essences qu'ils jugeaient intéressantes et en observaient le comportement. Certaines essences, notamment les eucalyptus, étaient d'ailleurs connues au Maroc dès avant le Protectorat, notamment à Tanger.

La mise en fonctionnement de la Station de recherches et d'expérimentation forestières (SREF) à partir de 1945 donna à cette expérimentation diffuse une forme organisée et scientifique : essais de productivité, comparaison des provenances et étude du comportement des essences face aux conditions marocaines, notamment la sécheresse et la salinité. La SREF ne créa donc pas la recherche forestière ; elle structura et approfondit une expérimentation déjà inscrite dans la pratique du forestier.

Production du savoir

L'expérimentation ne prend tout son sens que lorsqu'elle permet de dégager des résultats utilisables par le forestier. La SREF transforma ainsi les observations de terrain en connaissances sur les essences, les provenances, la croissance, la régénération, les semences et les techniques sylvicoles. Cette production reposait notamment sur les travaux d'André Métro, Émile-Jean Claudot (Claudot, 1960), André Franclet (Franclet, 1956), Jean-François Lacaze (Lacaze, 1976), Jacques Marion, puis Denis Destremau et Roger Bellefontaine (Destremau et Bellefontaine, 1974), dans des domaines complémentaires : écologie, sylviculture, amélioration génétique, provenance des semences et multiplication végétative.

L'arganier fit lui aussi l'objet de recherches spécifiques, notamment avec Jean-François Lacaze, dans le cadre des travaux consacrés à la connaissance, à la sélection et à la conservation des ressources génétiques de cette essence emblématique du Maroc. Mon travail consacré à l'arganeraie à l'ENGREF s'inscrivait dans cette même orientation (Er-Rafia, 1975). Après mon stage auprès de Lacaze en 1976, je poursuivis cette orientation au Maroc et la traduisis en travail expérimental à la Station de recherches forestières, en collaboration avec El Mazzoudi, sur la germination des noix d'argan. Ce travail expérimental, réalisé à l'automne 1976, aboutit à une publication dans les

Annales de la recherche forestière au Maroc en 1977 (El Mazzoudi et Errafia, 1977).

Édition et circulation du savoir

La recherche forestière ne peut être pleinement utile que si ses résultats sont conservés et diffusés. Les *Annales de la recherche forestière au Maroc*, éditées par la Station de recherches forestières depuis 1951, assuraient la publication des travaux scientifiques et constituèrent progressivement une mémoire de la recherche forestière marocaine (Station de recherches forestières de Rabat, 1951-2005). À cette production scientifique s'ajoutait, au début des années 1970, le *Bulletin de liaison des ingénieurs forestiers du Maroc*, consacré plus directement aux problèmes techniques et aux expériences des praticiens. Il offrait aux forestiers un espace d'expression, de discussion et de confrontation des méthodes. J'y ai moi-même publié en 1970 un article consacré au critère de la surface terrière dans la subéraie de la Mamora. Ce bulletin cessa de paraître en 1973, faute de crédits. Après son arrêt, les *Annales de la recherche forestière au Maroc*, publiées par la Station de recherches et d'expérimentation forestières, demeurèrent le seul support régulier de publication du savoir forestier produit au Maroc.

ÉPILOGUE

L'histoire des ingénieurs nancéiens au Maroc ne se résume donc ni à une simple continuité administrative après 1956, ni à la seule création d'une école nationale. Elle correspond à une transplantation plus profonde d'un système forestier associant action, formation et recherche.

L'administration organisait l'action sur le territoire ; l'ENFI assurait la formation nationale ; la Station de recherches forestières produisait, expérimentait et diffusait les connaissances nécessaires à l'adaptation des techniques et au renouvellement des pratiques. Ces trois dimensions se renforçaient mutuellement.

La continuité change ainsi de nature : elle n'est plus seulement celle des personnels, mais celle des savoirs, des méthodes, de la culture professionnelle, de la recherche et de l'institution. Au moment où s'achève progressivement la mission des ingénieurs français nancéiens, leur œuvre passe des hommes à l'institution, de l'assistance à l'autonomie et de la formation importée à la formation nationale.

La greffe avait pris. ■

RÉFÉRENCES

Achbah, M., Khattabi, A. et Boumaaza, T. (2025). « Évolution de la politique forestière au Maroc : vers une gestion durable et participative des ressources forestières ». *Revue forestière française*, 76(3), 217–241. DOI : 10.20870/revforfr.2025.9630.

Claudot, J. (1960). « Génétique des Eucalyptus (Méditerranée) – Travail d'amélioration des eucalyptus cultivés au Maroc ». *2e Conférence mondiale sur l'Eucalyptus*, São Paulo, Brésil, pp. 318–334.

Destremau, D. X. et Bellefontaine, R. (1974). « Activités de la section d'amélioration génétique, Station de recherches forestières, Rabat – Maroc ». FAO.

Er-Rafia, Mohammed (1975). *L'Arganeraie et ses problèmes.* Nancy : ENGREF, 53 p.

El Mazzoudi, H. et Errafia, M. (1977). « Contribution à l'étude de la germination des noix d'argan (*Argania spinosa* (L.) Skeels) par des traitements chimiques ». *Annales de la recherche forestière au Maroc*, t. 17, p. 59–66.

Franclet, A. (1956). « Premiers travaux d'amélioration génétique des Eucalyptus ». *Annales de la recherche forestière au Maroc*, t. 4, fasc. 1, p. 63–86.

Lacaze, J.-F. (1976). « Projet n° 6 : Étude de l'adaptation écologique des Eucalyptus – Compte rendu opérationnel 1976 ». INRA/FAO.

Mhirit, O. et Lanly, J.-P. (2026). « Les ingénieurs diplômés de l'École forestière de Nancy dans le développement et la conservation des forêts au Maroc ». *Revue forestière française*, 77(1), 57–63. DOI : 10.20870/revforfr.2026.10003.

Station de recherches forestières de Rabat (éd.) (1951–2005). *Annales de la recherche forestière au Maroc*. Rabat.

Montesquieu, C.-L. de Secondat, baron de La Brède et de –. (1734). *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*.